



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Avenue Louis Blanc - 66600 RIVESALTES

04 68 64 34 93 – 07 86 63 17 90

enfancejeunesse@rivesaltes.fr



ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Projet pédagogique

AVANT-PROPOS

À la rentrée 2018, l'ensemble des écoles de la ville va repasser à la semaine dite "de 4 jours". Cette nouvelle organisation aura pour effet la disparition des plages de Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) proposées par la commune depuis maintenant 4 ans sur une demi-journée par secteur.

A ce jour, la volonté municipale (encouragée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales) est de mettre en place des Accueils de Loisirs Périscolaires sur l'ensemble du territoire communal.

De ce fait, les plages d'accueil périscolaires du matin, de la pause méridienne et du soir, qui jusqu'à ce jour n'étaient que de simples garderies, feront désormais partie d'un projet d'accueil éducatif, dans un cadre réglementaire bien défini avec des taux et normes d'encadrement strictes.

Cette nouvelle organisation des accueils périscolaires, dans le cadre d'un nouveau Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T.) et en s'appuyant sur des objectifs pédagogiques précis, aura pour finalité de permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école.

Comme lors de la mise en place des N.A.P. et afin d'optimiser et de mutualiser l'ensemble de ses moyens, la commune dotée de 4 écoles (2 élémentaires et 2 maternelles) sera sectorisée géographiquement :

- Secteur 1 : Ecole maternelle Marcel Pagnol
Ecole élémentaire Jean Zay
- Secteur 2 : Ecole maternelle André Malraux
Ecole élémentaire Joseph-Sébastien Pons

SOMMAIRE

1- Présentation.....	p. 4
2- Rappel des objectifs du Projet Educatif Territorial...p.	4
3- Les objectifs pédagogiques	p. 5
4- Les moyens.....	p. 7
-> Les moyens humains	
-> Les moyens matériels	
5- Les activités.....	p. 8
-> Les Activités Physiques et Sportives (A.P.S.)	
-> Les Activités "d'éveil"	
6- Les locaux et espaces utilisés.....	p. 9
7- Déroulement des activités.....	p. 9
8- Fonctionnement de l'équipe.....	p. 11
9- Les modalités d'évaluation de l'accueil.....	p. 12
-> Le suivi du projet	
-> Les bilans de fin de cycle	
10. Conclusion.....	p. 12

1. Présentation

L'organisation des temps périscolaires est une compétence de la ville : ce sont des agents municipaux ainsi que des intervenants extérieurs qui encadreront les enfants le matin avant l'école, pendant le temps du midi, et le soir après l'école.

A la rentrée 2018, les temps périscolaires seront donc déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cela implique le respect de taux d'encadrement et de niveaux de qualification.

Afin de mener à bien ce nouveau projet, la ville de Rivesaltes s'appuie d'une part, sur un projet éducatif (qui fixe l'ensemble des objectifs éducatifs pour tous les accueils de loisirs existants sur la commune) d'autre part sur un P.E.D.T. « revisité » en version « 4 jours » et enfin sur ce projet pédagogique qui a pour but principal la mise en œuvre de l'organisation de ces nouveaux accueils périscolaires.

Ces Accueils de Loisirs Périscolaires (A.L.P.) sont basés chacun sur une école élémentaire, où les directeurs pourront par exemple recevoir les parents afin des les informer ou les orienter.

2. Rappel des objectifs éducatifs du P.E.D.T.

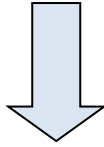
La politique éducative de la Ville de Rivesaltes et de l'ensemble des partenaires est contractualisée dans le Projet Educatif de Territoire. Il a pour mission de tendre à ce que tous les enfants et les jeunes se construisent et s'épanouissent dans le cadre de valeurs citoyennes. Les actions développées par l'équipe pédagogique au sein de l'accueil de loisirs périscolaire seront en cohérence avec les objectifs partagés du Projet Educatif, soit :

- *"Respecter les rythmes biologiques de l'enfant par un aménagement optimal de la semaine scolaire et de ses temps de loisirs".*
- *"Renforcer l'accessibilité de tous à des activités sportives, artistiques, culturelles et citoyennes en adéquation avec les différents projets d'école".*
- *"Créer les conditions d'un épanouissement individuel de qualité".*
- *"Favoriser la réussite des élèves de Rivesaltes par des activités complémentaires dans la continuité des différents projets d'école".*

3. Les objectifs pédagogiques

Objectif du projet éducatif :

"Respecter les rythmes biologiques de l'enfant par un aménagement optimal de la semaine scolaire et de ses temps de loisirs".



Objectifs pédagogiques :

- Habituer l'enfant à un rythme de vie régulier

Moyen opérationnel : mettre en place des activités planifiées et adaptées au moment de la journée concerné.

- Respecter les capacités et ressources de chaque âge

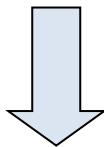
Moyen opérationnel : proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant par groupes d'âges équilibrés composés d'enfants aux capacités individuelles similaires.

- Créer des repères temporels

Moyen opérationnel : organiser la journée autour de temps d'activité et de repos selon le moment. (activités calmes ou sportives...)

Objectif du projet éducatif :

"Renforcer l'accessibilité de tous à des activités sportives, artistiques, culturelles et citoyennes en adéquation avec les différents projets d'école".



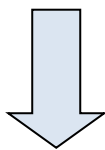
Objectifs pédagogiques :

- Permettre à chaque enfant de participer à l'ensemble des activités proposées

Moyen opérationnel : faciliter l'accès à toutes les familles par une politique tarifaire réfléchie.

Objectif du projet éducatif :

"Créer les conditions d'un épanouissement individuel de qualité".



Objectifs pédagogiques :

- Identifier des personnes référentes

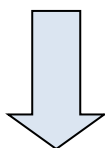
Moyen opérationnel : continuer autant que faire se peut avec les mêmes équipes d'animation

- Eveiller le sens de la curiosité

Moyen opérationnel : favoriser les activités de découverte du monde

Objectif du projet éducatif :

"Favoriser la réussite des élèves de Rivesaltes par des activités complémentaires dans la continuité des différents projets d'école".



Objectifs pédagogiques :

- S'inscrire dans la continuité des projets d'école.

Moyen opérationnel : proposer des activités sportives, culturelles et citoyennes en concertation avec les équipes d'enseignants et en augmentant les temps où l'enfant va pouvoir « ne rien faire », d'où la systématisation de « pauses liberté », encadrées par des personnels sensibilisés.

- Prendre en compte certains aspects des projets d'école
Moyen opérationnel : sélectionner avec soin les thèmes susceptibles d'être abordés sur le temps périscolaire.

- Optimiser la planification des temps de l'enfant
Moyen opérationnel : mettre en place une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires

4. Les moyens

→ *Les moyens humains :*

Les Accueils de Loisirs Périscolaires seront organisés comme ci-dessous :

EQUIPES DE DIRECTION :

SECTEUR 1 (Zay - Pagnol) :

Directeur : GIBERT Claude, Coordonnateur Enfance Jeunesse

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe. (E.T.A.P.S.)

Directeur adjoint : FONSAGRIVE Stéphane (E.T.A.P.S.)

1- Ecole élémentaire Jean Zay – Animatrices référentes

- Référente matin : MARTIN Marine, animatrice B.A.F.A.
- Référente midi : MARTIN Marine, animatrice B.A.F.A.
- Référente soir : GOUGES Jacquie, adjointe d'animation B.A.F.D.

2- Ecole maternelle Marcel Pagnol – Animatrice référente

- Référente : ATHIEL Noëlle, C.A.P. Petite Enfance (équivalence B.A.F.A.)

SECTEUR 2 (Pons - Malraux) :

Directeur : ROLLAND Philippe, Responsable secteur périscolaire communal

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe. (E.T.A.P.S.)

Directrice adjointe : SERRES Sophie, Adjointe d'animation B.P.J.E.P.S. L.P.T.

1- Ecole élémentaire Joseph Sébastien Pons – Animatrices référentes

- Référente matin : SALY Mireille, adjointe d'animation B.A.F.D.
- Référente midi : MALABRERA Laura, animatrice B.A.F.A.
- Référente soir : CABRERA Joséphine, C.A.P. Petite Enfance (équivalence B.A.F.A.)

2- Ecole maternelle André Malraux – Animatrice référente

- Référente : CARRERE Christine, A.T.S.E.M. (équivalence BAFA)

Les animatrices « référentes » n'ont pas une fonction supérieure au reste de l'équipe au niveau hiérarchique. Elles sont choisies en fonction de leur expérience pour faire (si besoin) la liaison entre les groupes sur le terrain et les Directeurs ou les adjoints car sur des secteurs composés chacun de deux locaux géographiquement distincts, il convient d'avoir en permanence « un œil » sur chacun des accueils et chacune des équipes.

Il est également essentiel d'avoir quelqu'un qui peut immédiatement solliciter les responsables en cas de besoin et, à l'inverse, qui puisse immédiatement être sollicité sur un simple appel ou message sms.

EQUIPES D'ANIMATION :

- Les équipes d'animations seront composées par le personnel suivant :

- 1 Adjoint d'animation B.P.J.E.P.S.
- 2 Adjointes d'animation titulaires du B.A.F.D.
- 10 Adjointes d'animation titulaires et contractuels titulaires du B.A.F.A. (ou équivalence)
- 14 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M. équivalences B.A.F.A.)
- Intervenants extérieurs diplômés d'Etat ou avec diplôme fédéral dans la discipline

➔ *Les moyens matériels :*

Du matériel pédagogique spécifique sera utilisé pour chaque activité.

Afin de ne pas être dépourvu de matériel, il sera demandé à tous les animateurs, si nécessaire, d'anticiper de nouvelles commandes.

5. Les activités

En s'appuyant sur ce qui avait été déjà mis en place avec succès durant les 4 années de N.A.P., les activités proposées seront, d'une part sportives, et d'autre part d'éveil, artistiques ou citoyennes.

➔ *Les activités sportives :*

Toujours sur le mode "initiation-découverte" l'offre est la suivante :

- Capoeira (art martial dansé Brésilien)
- Yoga
- Chambara, (Kendo pour enfants)
- Pétéca (Jeu sportif Brésilien)
- Grands jeux collectifs de cour.

Cependant, de nouvelles activités sportives pourront être mises en place au cours de l'année

➔ *Les activités d'éveil, artistiques, d'ouverture à d'autres cultures, citoyennes :*

Afin de se rapprocher au plus des projets d'école, nous allons nous efforcer de proposer des activités cohérentes :

- Engagement individuel et collectif, socialisation :
 - Jeux collectifs sportifs et jeux de cour
- Vivre ensemble, respect de soi et d'autrui, attitude positive :
 - Ateliers « bonheur »
- Citoyenneté parcours citoyen :
 - Travail sur les conflits dans la cour de récré (Cf. projet d'école Jean Zay)
 - Ateliers "bonheur"
- Retour sur soi :
 - Découverte du Yoga et de la méditation.

- Eveil aux sciences, usage du numérique :
 - Ateliers « MLK » (Mecano, Lego, Kapla)
 - Atelier infographie
- Découverte du monde et éveil à d'autres cultures :
 - Chine : Calligraphie, initiation à la culture et à la langue chinoise.
 - Japon : univers du Manga, Karaoké, Kamishibaïs.
 - Brésil : Capoeira, Batucada.
 - Inde : Yoga, découverte des bienfaits de la méditation.

Les animateurs de ces ateliers s'appuieront sur leurs diplômes et leur expérience pour développer la sensibilité des enfants sur ces thèmes.

Les équipes auront toujours à l'esprit le souci de proposer des activités adaptées aux âges et aux caractéristiques des enfants.

6. Les locaux et espaces utilisés

Les écoles élémentaires Jean Zay située rue Michelet et Joseph-Sébastien Pons située rue Docteur Emile Parés, seront les pôles de référence des Accueils de Loisirs Périscolaires.

Afin d'optimiser les temps d'activités et de ne pas engendrer une fatigue supplémentaire, l'ensemble des activités se dérouleront sur les écoles.

Les animateurs utiliseront sur les deux écoles les salles suivantes :

- Gymnase
- Salles d'audiovisuel
- Salle d'arts plastiques
- Salles non occupées
- Cours de récréation
- Bibliothèques des écoles
- Salles informatiques

Dans la mesure du possible, nous n'utiliserons pas les salles de classe sauf en cas de mauvais temps.

7. Déroulement des activités

Les Maternelles

Le Service Enfance Jeunesse Municipal propose son panel d'activités pour l'accueil des enfants le matin et le soir. La pause de midi quant à elle, ne sera pas déclarée faute de temps (transports aller/retour pour aller déjeuner).

➔ Le matin de 7h15 à 8h50 :

De 7h15 à 8h00 les enfants seront accueillis sans qu'aucune activité encadrée ne leur soit proposée. Cependant, les animatrices veilleront à répondre aux attentes et envies des enfants.

L'accueil des enfants se fera par l'équipe d' A.T.S.E.M. de l'école concernée.

Les animatrices veilleront à ce que les activités proposées respectent le rythme biologique des enfants afin de ne pas les perturber et de préparer au mieux le début du temps scolaire.

➔ La pause méridienne de 12h00 à 13h50 :

Le temps de midi est en partie composé du repas et des trajets pour aller et revenir des restaurants scolaires.

Afin de ne pas surcharger la journée des enfants, il nous est apparu inopportun de proposer des activités encadrées après le repas. En effet, nous pensons qu'à ce moment-là de la journée, un temps de jeu libre dans la cour ou en salle est plus approprié. Cependant, les animateurs pourront répondre aux demandes ponctuelles formulées par les enfants.

De plus, il est important de souligner qu'en accord avec l'inspecteur de circonscription, et conformément à ce qui tend désormais à se généraliser en temps scolaire, les enfants de petite section qui font la sieste seront couchés dès leur arrivée à l'école.

➔ Le temps du soir 17h00 à 18h40 :

A 17h00 les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation pour une pause (avec goûter) dans la cour jusqu'à 17h15.

De 17h15 à 18h00, un panel d'activités sera proposé aux enfants.

Il est important de noter que les enfants inscrits aux activités périscolaires ne pourront pas être récupérés entre 17h15 et 18h00.

A partir de 18h00, les enfants toujours présents seront regroupés dans la salle dédiée aux activités périscolaires où des jeux libres seront proposés. A ce moment-là, les parents pourront venir récupérer leur(s) enfant(s).

En parallèle à cette organisation une garderie « Relais du soir » sera proposée aux parents qui ne désirent pas inscrire leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires, de 17h00 à 17h45.

Les Elémentaires

Le Service Enfance Jeunesse municipal propose une offre diversifiée pour l'accueil des enfants le matin, avant la classe, le midi et le soir, après la classe.

➔ L'accueil du matin 7h15 à 8h50 :

De la même manière que les maternelles, de 7h15 à 8h00 les enfants seront accueillis sans qu'aucune activité encadrée ne leur soit proposée. Cependant, les animatrices veilleront quand même à répondre aux attentes et envies des enfants.

L'accueil des enfants se fera par l'équipe d'animation dans la bibliothèque à l'école J.S. Pons et dans la salle périscolaire à l'école J. Zay.

A partir de 8h00, différentes activités "calmes" seront proposées aux enfants. En effet, les activités mises en place veilleront à respecter le rythme biologique des enfants afin de ne pas les perturber et de préparer au mieux le début des cours.

➔ La pause méridienne de 12h00 à 13h50 :

Sur le temps de pause méridien, deux services de restauration scolaire sont mis en place et sur chaque école élémentaire.

Les enfants des classes de cycle 2 mangeront au premier service de 12h00 à 12h50.

Pendant ce temps tous les autres élèves participeront aux activités périscolaires.

A 12h50 une rotation sera effectuée, les enfants du premier service cantine seront accueillis par l'équipe d'animation tandis que les enfants qui étaient en activité iront déjeuner.

En fin de pause méridienne, un temps « libre » dans la cour sera mis en place à partir de 13h45 pour tous les enfants, l'école ouvrant ses portes à 13h50.

En parallèle à cette organisation, une garderie « Relais de midi » de 12h00 à 12h30 puis de 13h30 à 13h50 sera proposée aux parents qui ne désirent pas inscrire leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires.

➔ Le temps du soir 17h00 à 18h40 :

A 17h00 les enfants participant aux activités périscolaires du soir seront pris en charge par l'équipe d'animation puis regroupés dans le gymnase de l'école. Une fois la sortie des enfants non-inscrits en périscolaire terminée, une pause-goûter sera proposée aux enfants dans la cour de récréation jusqu'à 17h10.

De 17h10 à 17h55 les activités du soir seront proposées aux enfants.

De 18h00 à 18h40, une "aide aux devoirs" sera mise en place.

Il est important de noter que les enfants inscrits aux activités périscolaires ne pourront pas être récupérés entre 17h00 et 18h00.

En effet, afin de permettre le bon déroulement des activités et répondre au mieux aux objectifs fixés par le projet pédagogique, il nous est apparu important de permettre aux enfants de participer aux activités dans leur totalité.

En parallèle à cette organisation une garderie « Relais du soir » sera proposée aux parents qui ne désirent pas inscrire leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires, de 17h00 à 17h45.

8. Fonctionnement de l'équipe

Afin d'optimiser le fonctionnement des équipes pédagogiques, il nous est apparu important de pérenniser les animateurs sur un même secteur. En effet, cela renforce la connaissance qu'ils ont des enfants, des enseignants (lors des transitions entre le temps scolaire et le temps périscolaire) mais aussi des parents. Les enfants ont de véritables repères grâce à ces animateurs « repérés » qui peuvent suivre les enfants sur tous les temps (périscolaire, plan mercredi, vacances scolaires)

Pour l'équipe, des réunions préparatoires sont programmées avant chaque période de fonctionnement. Lors de ces réunions, en plus de la préparation de la période suivante, un bilan évaluatif de la période passée est réalisé.

Des discussions informelles au début ou en fin d'activité permettent également de préciser l'action de chacun.

Les plannings des agents territoriaux sont revus afin d'intégrer, si tel n'était pas le cas, un temps de préparation leur permettant de travailler leurs projets.

9. Les modalités d'évaluation de l'accueil

→ *Le suivi in itinere du projet*

Les Directeurs et l'équipe des accueils de loisirs collecteront tout au long de l'année des informations qui seront analysées et interprétées. Cette collecte prendra des formes variées :

- Temps de discussion formalisés avec les enfants,
- Enquêtes de satisfaction auprès des parents,
- Réunions des équipes,
- Tableaux de bord,
- Fiches de fréquentation quotidienne,
- Discussions informelles entre animateurs,
- Retours des animateurs et intervenants...

Certaines de ces données permettent une régulation tout au long du projet, d'autres seront utiles à l'organisateur.

Enfin, l'évaluation permet également de prendre du recul sur les activités en cours, dans des situations où l'urgence guide parfois la décision.

→ *Les bilans de fin de cycle*

Au cours de l'année, des réunions bilans seront organisées afin de modifier ou adapter, si nécessaire, le fonctionnement des accueils de loisirs.

Ces réunions seront aussi l'occasion d'échanger des idées, points de vue ou encore demandes des animateurs.

De plus, elles permettront aux directeurs de présenter le cas échéant de nouveaux intervenants, des notifier de nouvelles attentes...

10. Conclusion

Ce projet pédagogique a vocation à être porté à la connaissance de tous les acteurs des Accueils de Loisirs Périscolaires de la Ville de Rivesaltes, à savoir les équipes d'animation, les intervenants extérieurs, les parents, les élus et les partenaires de la commune.

Il sera présenté comme document de travail à tout nouvel employé ou stagiaire du Service Enfance Jeunesse et sera évalué chaque année.

Ce document doit être pour tous un modèle à suivre, mais les écrits et la réalité du terrain sont deux choses bien distinctes et parfois les projets les plus réfléchis se heurtent aux exigences de la pratique quotidienne. Conscients de cette réalité, nous saurons faire évoluer ce projet au fur et à mesure de nos expériences, de nos succès ou des obstacles que nous aurons à surmonter. Le monde de l'animation est tout sauf un monde figé, et ce projet, comme nos équipes, seront en constante évolution.